



## Adresse aux salariés,

**Les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires et FSU d'Ille-et-Vilaine affirment que le projet de loi « relatif à la sécurisation de l'emploi », basé sur l'accord national interprofessionnel signé le 11 janvier par le patronat et des organisations syndicales minoritaires, marque une grave régression des droits sociaux pour tous les salariés du secteur privé et du public.** Il s'agit d'un marché de dupes qui vise non pas à sécuriser l'emploi mais à faciliter les licenciements.

Aujourd'hui, la discussion qui s'ouvre à l'Assemblée nationale, a pour objet la transcription dans une loi, de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013.

**Les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires et FSU d'Ille-et-Vilaine jugent inconcevable** que la majorité parlementaire et le Gouvernement, issus des élections de mai 2012, entérinent par la loi les reculs sociaux dictés par le patronat : les parlementaires élus en Mai 2012 n'ont aucun mandat pour voter cette régression sociale ! Cet accord une fois transcrit dans la loi

constituerait un véritable projet de société avec moins de droits pour les salariés et plus de pouvoirs pour les actionnaires. Il faut qu'il soit retiré et que de nouvelles négociations s'engagent.

**En effet, ce texte dégrade le code du travail et renforce la flexibilité du marché du travail, la précarité, accroît les droits à licencier en réduisant les droits de contestation des licenciements économiques collectifs, en facilitant les baisses de rémunération et/ou de temps de travail.**

Dans une situation économique en quasi récession, avec un chômage record, **la question de l'emploi reste la préoccupation majeure des Français. Les salariés ont besoin de garanties, de droits renforcés mais aussi que leurs emplois soient protégés.** Avec 5 millions de chômeurs dans le pays, il faut au contraire encore plus de protection contre les licenciements.

La flexibilité et la souplesse réclamées par le MEDEF existent malheureusement déjà et sont largement mises en application sans aucun résultat positif sur le chômage.

Nos organisations syndicales départementales ont convenu depuis le début :

- **de s'opposer à la mise en application de cet accord**
- **d'empêcher sa transposition dans une loi**
- **de faire en sorte qu'une loi à venir rompe avec la politique précédente et consacre une véritable sécurité de l'emploi pour tous.**

Après la journée du 5 mars dernier qui a marqué un premier refus des salariés de cet accord, **les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires et FSU d'Ille-et-Vilaine ont décidé de poursuivre les initiatives d'information : débats publics à Vitré, Redon, Saint-Malo** après ceux de Rennes et de Fougères les 14 et 19 mars dernier.

**Elles interpellent l'ensemble des parlementaires du département pour qu'ils ne cautionnent pas des reculs sociaux en transcrivant dans la loi et en votant ce texte. C'est une lourde responsabilité à l'égard de tout le monde salarial.**

***Les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires et FSU d'Ille-et-Vilaine appellent à amplifier les mobilisations interprofessionnelles et à faire du 9 avril prochain une grande journée d'action au travers de rassemblements et de manifestation, d'arrêts de travail et de grèves.***

**MANIFESTATION Mardi 9 avril à RENNES 11H00 Place de la Gare**